Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260702-49_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 2 JUILLET à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents :..... 12
votants :..... 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD – B. LECUE – C. MARCAULT – A. LEBRETON - S. LE SAOUT - G. THOMAS - I. MOISON – JM. PINARD – JL. BOSSE - N. JOLIVEL - C. ALLAIN – J. HODY
REPRESENTÉS : A. MEHAT pouvoir à B. LECUE – V. MAIRESSE pouvoir à C. ALLAIN – O. HERSENT pouvoir à I. MOISON
EXCUSES :

N. JOLIVEL a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 26/06/2026

DÉLIBÉRATION N° 49-2026 : MODIFICATION BUDGET PRINCIPAL DM1

M. Le Maire donne la parole à Mme Marcault, adjointe aux finances.
Madame l'adjointe informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget principal suite à une remarque faite par le SGC de Guichen. La modification est purement technique et ne modifie pas les orientations budgétaires votées en avril 2026.
La modification porte sur la section investissement.
Il convient de modifier le budget comme suit :

Investissement

Dépenses			Recettes	
Compte	**Opération**	**Montant**	**Compte**	**Montant**
238 - avances sur commandes d'immobilisations corporelles	25 – effacement de réseaux	- 49000 €	2111 – terrains nus	- 15000 €
238 - avances sur commandes d'immobilisations corporelles		+ 49000 €	024 – produits des cessions d'immobilisations	+ 15000 €
Total		0 €		0 €

Il est précisé que dans les RAR 2025 figuraient une recette d'investissement de 24285 au titre du fonds de concours investissement pour l'opération de création des logements sociaux. Cette subvention n'a pas été reportée du fait de la mise à l'arrêt du projet.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Poligné

Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD